

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 22 MAI 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 mai 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 67 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, M. SAKAS, Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, DI RUPO, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, ~~MM. SPEER, MARTIN~~, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. ~~SODDU~~, DE PUYT, Mme ~~ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, nous allons débiter nos travaux. Mais je dois d'abord excuser l'absence de nos collègues MM. Bernard BIEFNOT, Jérôme MANDERLIER, Ottavio SODDU ainsi que M. Eric BAILLY. Excuser le retard de Mme POURBAIX.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je tiens à vous remercier toutes et tous pour les marques de sympathie que vous m'avez témoignées lors de mon hospitalisation. Je vous remercie beaucoup.

Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur la table et nous allons donc entamer notre ordre du jour.

Il y a deux dossiers qui sont remis ; ce sont les dossiers 50 et 52.

1° objet : POLICE – CIRCULATION

- a) Jemappes, rue des Laminiers. Création d'un emplacement pour personnes handicapées. Police 6002/J/79

ADOPTE à l'unanimité - 1e annexe

- b) Jemappes – Avenue du Champ de Bataille. Création d'un emplacement pour personnes handicapées. Police 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité - 2e annexe

- c) Jemappes – rue Arthur Durant. Abrogation d'un emplacement PMR. Police 6002/J/45

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

- d) Jemappes – rue Tournante. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées. Police 6002/J/140

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

- e) Mons – rue de l'Épargne. Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées. Police 6002/128

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

- f) Mons – rue d'Enghien. Réglementation de la circulation. Police 6002/127

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

2° objet : Règlement « Redevances » pour accès et sortie des zones piétonnes en dehors des heures d'accessibilité. Police 6002/PIET

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

3° objet : SI – Convention avec Binche (pour Estinnes) – Approbation. SI

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

Entrée de Monsieur SPEER et MARTIN et de Madame THYSBAERT : 36 PRESENTS

4° objet : SI –Règlement organique : modification pour passage du Service Incendie de la classification « Y mixte » à la classification « Y professionnelle » SI

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Pour ce point, si vous le permettez, je vais faire un petit exposé du dossier.

En août 2004, la Direction Générale de la Sécurité Civile a procédé à une inspection du Service Incendie. Les conclusions figurant au rapport relatif à cette inspection invitaient les autorités communales, en ce qui concerne le personnel, à opter pour le service Y exclusivement professionnel en lieu et place d'un service Y mixte et ce, en fonction de la situation existante puisqu'en effet, les effectifs du Service d'Incendie sont plus proches d'une structure de type Y professionnel.

Il faut en effet rappeler qu'après l'élaboration du premier règlement organique en 1972, la répartition professionnelle-volontaire respectait plus ou moins le cadre repris au règlement organique puis, dans les années 80, des difficultés rencontrées au niveau des

recrutements de volontaires entraîna la disparition presque complète de cette catégorie d'agents pour arriver à ce jour à un seul pompier volontaire engagé en 1991.

Par courriers des 22 septembre 2004 et 18 mars 2005, M. le Gouverneur de la Province du Hainaut invitait les autorités communales à lui faire part de la position qu'elle comptait adopter à propos du rapport de l'inspection et dès lors, le Collège, en date du 8 septembre 2005, a décidé de proposer au Conseil communal de choisir la classification Y professionnelle et ce, pour garantir au mieux la sécurité des citoyens.

En effet, l'évolution des missions des Services d'Incendie requiert de plus en plus de compétence et de spécialisation. Le personnel est de plus en plus amené à suivre des formations, des recyclages et ce type de suivi ne peut réellement se concevoir qu'avec du personnel professionnel. De ce fait, professionnaliser le Service d'Incendie ne peut être que bénéfique pour la population.

D'autre part, cette option ne nécessite globalement que l'engagement de 16 pompiers supplémentaires afin d'atteindre l'effectif minimum requis par l'arrêté royal du 8 novembre 1967 portant en temps de paix organisation des services communaux de secours.

Pour atteindre cet objectif, un rattrapage est prévu en 4 ans et d'ailleurs 4 agents supplémentaires ont déjà été engagés dès le 1^{er} janvier 2006, il ne reste donc plus que 12 agents à engager. Je vous rappelle que la sécurité des citoyens a toujours été le souci majeur de notre Administration et de notre Collège. C'est d'ailleurs pourquoi le Service d'Incendie n'a pas été repris dans le cadre du plan de gestion de la Ville de Mons et que les recrutements et promotions, au sein de ce service, ont toujours suivi un cours normal. Je vous remercie de votre attention.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre. Je vous ai bien entendu maintenant, de même que je vous avais entendu lors de la commission du Bourgmestre, mais je ne peux m'empêcher de regretter encore une fois qu'on abandonne la classification mixte.

Certes et vous venez de le répéter encore maintenant, je comprends qu'on veuille en rester à la classification professionnelle à cause de la formation et des exercices.

Mais moi je me place aussi sur un autre plan puisque je vois que dans d'autres pays les sauveteurs bénévoles sont toujours très demandés, je trouve dommageable que l'on fasse une croix sur les volontaires.

Dans une ville c'est important qu'on garde le sens du service gratuit.

Mais j'ai bien entendu ce que vous avez dit. Mais je me plaçais sur un autre plan.

Merci de votre attention.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, vous avez déjà partiellement répondu à la question que j'avais posée en commission à propos du fait que cette catégorie Y professionnelle allait entraîner 16 engagements supplémentaires. Nous avons convenu que vous alliez demander un peu la balance entre le coût de ces engagements supplémentaires et la diminution des heures supplémentaires. Parce que certainement, s'il y a plus de personnel, il y aura moins d'heures supplémentaires, pour avoir une idée de l'impact budgétaire de la mesure. Nous, nous ne sommes pas contre parce que j'entends bien Mme MERCIER qui parle du volontariat. D'abord les pompiers volontaires ce n'est pas gratuit. Les pompiers volontaires sont quand même des gens rémunérés, et puis il y a 36 façons de s'engager dans le volontariat, il n'y a pas que les pompiers. Parce que c'est une mission qui est de plus en plus technique, complexifiée actuellement et donc, il me semble quand même que pour la sécurité, avoir des gens très compétents, c'est quand même une garantie de sécurité. Donc, sur le fond, pour Ecolo, on est bien d'accord sur la mesure, on aurait voulu avoir une idée de l'impact budgétaire, les engagements d'une part et la diminution des heures supplémentaires d'autre part.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ?

Je voudrais d'abord répondre à Mme MERCIER.

En ce qui concerne les volontaires, il y a toujours la possibilité qu'ils aillent vers la Protection Civile puisque la Protection Civile intervient aussi en complément et la Croix Rouge, bien entendu.

Alors, pour répondre à M. VISEUR, il n'y aura peut-être pas d'économie d'heures supplémentaires parce que c'est très difficile à déterminer, c'est en fonction de la fréquence des interventions pendant l'année et de l'importance des interventions. Donc, je ne sais pas vous répondre, je vais demander au service mais nous ne pouvons pas nous passer d'heures supplémentaires si, en cours d'année, il y a une demande d'interventions.

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

5° objet : SI - Statuts RGB / « services admissibles » : valorisation des services de « pompier volontaire » dans la carrière pécuniaire du personnel du SI. (AR du 20/03/2002)

SI

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

6^e objet : Règlement des congés – congé de paternité – modification 1^e 1179

ADOPTE à l'unanimité - 11e annexe

7^e objet : Anciens Abattoirs – Equipements scénographiques – lot 1 : éclairage.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.SUB.772. 170.01/TO

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

8^e objet : Anciens Abattoirs – Equipements scénographiques – lot 2 : cimaises et occultation
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.SUB.772. 170.02/TO

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

9^e objet : Gare de Jemappes – Aménagement des abords
Approbation de la convention de travaux Ville/SRWT 3^e 1^e E/2005.421.074/LH

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

10^e objet : Politique des Grandes Villes – Salon communal de Jemappes
Avenant à la mission de coordinateur de sécurité et de santé pour les travaux de la phase
3 3^e 1^e E/2005/PGV.832.195/EC

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

11^e objet : Politique des Grandes Villes – Salon communal de Jemappes – Fourniture et pose d'une cuisine collective. Approbation de l'avenant 2. 3^e 1^e E/PGV.1.64EC

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

12^e objet : Phasing out – Valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques – secteur 2 – lot 4.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.SUB.569. 121.02.LOT 4/TO

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

13^e objet : Phasing out – Parcours d'Interprétation Exposition – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Approbation de l'avenant n°4 3^e 1^e E/2002.PHO.187/AB/TO

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

14^e objet : Phasing out – Aménagement de la Grand Place et des quartiers historiques et touristiques -
Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
Approbation de l'avenant n°2 3^e 1^e E/2002.PHO.080. 082.AB/TO

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

15^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Mons contre des personnes présumées responsables de dépôts clandestins d'immondices. Contentieux Déchets/3/EC/EC

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

16^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics. Contentieux RECPFAC/1/EC/EC

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

17^e objet : Dissolution de l'Intercommunale HCE. Secrétariat HCE/MPO

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

Entrée de Mesdames KAPOMPOLE et POURBAIX : 38 PRESENTS

18e objet : Projet de Ville – Plan d'actions. Approbation. Cabinet du Bourgmestre

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Nous arrivons au point 18 qui est le Projet de Ville. Il ne s'agit pas d'une approbation comme c'est mis à l'ordre du jour mais donc la décision qui vous est demandée aujourd'hui est *de prendre acte du projet de plan* d'actions établi suite aux ateliers Créamons 2015, les ateliers du projet de Ville de Mons et de charger le Collège de soumettre le document à l'avis d'un expert afin de préciser ledit document pour validation par l'Assemblée.

Mais je pense qu'il y a une intervention qui est prévue de chaque chef de groupe, alors, M. HAMAIDE, je vous en prie.

M. HAMAIDE, Conseiller : Vous venez de résumer correctement le processus enclenché qui continue, il avait été convenu bien évidemment que nous ne prenons aujourd'hui aucune position vis-à-vis des 128 actions, on ne les accepte pas comme telles, on prend acte qu'elles sont proposées.

Alors, lors de cette réunion, on a évoqué beaucoup de choses, on ne va pas toutes les évoquer, mais pour ma part, j'aimerais bien relever un aspect des choses qui consisterait

à élargir le débat par l'introduction d'une dimension géographique, géopolitique si on veut, dans *le Projet de Ville* et je m'explique : cela veut dire quoi ?

Cela veut dire notamment à mon sens, le développement de Mons doit s'insérer dans le cadre de l'aménagement de la capitale du Continent qui est Bruxelles et notamment cela vise le futur RER. Et comme Mons se positionne de plus en plus comme capitale du Hainaut historique, ou du Hainaut historique et davantage, je crois que prévoir un désenclavement du Hainaut français par rapport à Mons n'est pas inutile, et cela vise bien sûr l'électrification du rail vers Valenciennes dont on parle depuis si longtemps. Une étude a été faite et qui concluait je crois : à la faisabilité et aussi une liaison routière rapide à travers des territoires du Hainaut français que sont Maubeuge, l'Avesnois vers Laon. Ce qui améliorerait du fait même les liaisons vers l'Est et le Sud par Reims. Il y a aussi un grand intérêt à ce que soit maintenue et améliorée la desserte TGV vers Paris. Et alors, quand on tient compte de ce que nos voisins du Nord sont et resteront les Flandres et que les touristes les plus nombreux à Mons sont ceux de Flandres et des Pays-Bas, adopter un défi de bilinguisme à terme moyen, semblerait tout à fait justifié notamment pour être Capitale Culturelle 2015.

On peut aussi évoquer, mais je m'éloigne un peu, sur fonds européens la réalisation du Canal du Nord qui devrait nous lier au bassin parisien et dans la perspective plus immédiate, pour 2015 tout au moins, des rapports privilégiés sont quand même à développer avec Liverpool qui sera Capitale européenne de la culture en 2008 puisque notre ville jumelée Sefton y est associée et nous propose son intermédiaire si je peux dire. Comme prévoit déjà d'ailleurs le projet actuellement au dossier, des relations avec la Ville tchèque qui sera appelée à être Capitale culturelle européenne en 2015 avec une ville belge, et nous souhaitons que ce soit Mons.

Alors, je vais en rester là mais je dirai que j'ai évoqué aussi et toujours dans la perspective 2015 l'écriture de l'histoire de Mons confiée à un staff scientifique, il serait assez illogique qu'une ville capitale culturelle d'un Continent n'ait pas son histoire écrite dans un travail de synthèse tout au moins.

Je m'arrête là bien sûr, le sujet est inépuisable et maintenant il faudra bien sûr arriver à la meilleure synthèse.

M. VISEUR, Conseiller : C'est vrai que nous nous sommes mis d'accord dans cette réunion intermédiaire, que nous avons eu avec le Bourgmestre, M. DI RUO.

Nous étions d'accord pour dire que le document produit ne suffisait pas, parce que c'est en réalité le procès-verbal de la réunion de Crémons qui a eu lieu en novembre-

décembre, il y avait trop de choses différentes mises un peu pêle-mêle et aussi trop de créations de maisons de ceci, d'asbl de cela. Donc ce n'était pas gérable puisqu'il n'y avait pas de budget, on ne disait pas comment on allait faire fonctionner tout cela donc il y avait pas mal de défauts même si le fait d'avoir synthétisé 8 jours de débat dans un seul texte, c'est déjà un gros travail de fait mais cela ne peut pas suffire pour faire un plan d'actions pour une Ville.

Autre défaut, c'est qu'il n'y a pas d'intégration de tout ce qui a été fait auparavant parce qu'on ne part tout de même pas de zéro, Mons ne commence pas en l'an 2006 et il y a des études qui existent par exemple celle de Transitec, il y a des plans et des décisions qui ont déjà été prises comme le plan de déplacement et de stationnement, le schéma de structure, etc., toutes ces décisions importantes qui ont déjà été prises pour Mons n'étaient pas intégrées à ce plan d'actions. N'étaient pas intégrées non plus les résolutions déjà votées dans ce Conseil communal et j'insiste là puisque nous avons déposé plusieurs motions ou résolutions et notamment celle « *Ville de Mons-Ville du Monde* » où il y a dans cette motion qui a été votée ici même il y a peu de temps à l'unanimité, il y a toute une série aussi d'actions qui peuvent très bien se situer dans le plan d'actions pour le Projet de Ville. Voilà, il faut donc intégrer tout cela.

Il a été décidé d'une procédure que je me permets de détailler un petit peu plus que vous ne l'avez fait, M. le Bourgmestre.

C'est qu'on confie, bien sûr comme il est mis dans le dossier d'aujourd'hui, on confie une mission à un expert extérieur pour synthétiser, nous présenter un *Projet de Ville*, mais il y aura aussi un comité d'accompagnement d'ici là, en principe sa mission se termine au mois de décembre, (c'est-à-dire avec l'installation du nouveau Conseil communal donc, après les élections) et d'ici là il y aura un suivi qui sera fait du travail de cet expert. Et puis, à partir de décembre, nous aurons 6 mois pour déposer ce *Projet de Ville* à La Région wallonne et donc il sera encore discuté, rediscuté ici pendant ces 6 mois avant d'en faire un document définitif, une espèce de plan d'avenir local.

Voilà exactement ce qui avait été décidé.

Alors, je voudrais ajouter qu'en plus d'un plan d'actions purement technique, je dirai que, je souhaite que ce soit un plan d'actions qui soit soutenu par des valeurs.

Des valeurs que nous ne devons pas réinventer, elles sont déjà notamment largement écrites dans la « *Charte du bien vivre ensemble* », dans le préambule à cette Charte, des valeurs de solidarité, de propreté, de respect de l'autre, etc. Moi, je souhaite qu'il y ait dans ce plan d'actions des campagnes pour restaurer ces valeurs. Ces valeurs ne sont

pas suffisamment respectées, ne sont pas suffisamment mises à l'honneur et ce n'est pas un règlement de police qui, à lui seul, peut le permettre. Parce que pour rendre plus de sécurité par exemple au citoyen, il ne suffit pas d'avoir plus de policiers et d'avoir plus de caméras, il faut aussi qu'on puisse réinsérer des valeurs dans notre société, cela me paraît important puisque nous sommes un peu envahis de campagnes marketing à objectif purement matérialiste, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas imaginer des campagnes d'affichage, la promotion de certaines valeurs aussi par des voies de marketing. On fait bien des campagnes de sécurité routière, pourquoi ne pourrions-nous pas faire au niveau des Villes des campagnes qui porteraient les valeurs que nous entendons défendre. Les valeurs de l'esprit, je dirai : par rapport aux valeurs matérielles doivent être soutenues et restaurées et je crois que cela doit faire aussi partie du *Projet de Ville*, en tout cas, personnellement, j'essayerai d'y veiller tout au long de ce processus, je suis fort sensible à cet aspect là des choses.

M. BEUGNIES, Conseiller : Mesdames, Messieurs les Bourgmestres et Echevins, chers collègues, Mesdames, Messieurs, la lecture approfondie *du Projet de Ville Mons 2015-plan d'actions*, m'a agréablement étonné à plus d'un titre.

Bien sûr, il demande à être davantage élaboré et c'est bien ce qui est proposé à tous et constitue avant tout un changement radical dans la manière de penser, dans la manière de concevoir et dans la manière de se comporter.

Je vais vous en faire la démonstration.

Pour cela, je me suis replongé en arrière, 10 ans et plus dans divers documents que j'avais soigneusement conservés. Documents établissant un constat critique sur la région de Mons-Borinage et de Mons en particulier.

De nombreuses analyses se rejoignent sur la cause du déclin :

Deux facteurs essentiels sont constamment mis en évidence :

Un, *une culture négative* se traduisant par un déficit entrepreneurial et un manque de consensus.

Deux, la faible attractivité de la zone. Un motif revient sans cesse : « Mons-Borinage souffre essentiellement de freins culturels, une espèce de fatalisme, une peur de l'avenir, on croit de moins en moins à ses possibilités... »

Ainsi, dans le Soir du mercredi 3 janvier 1996, donc il y a plus de 10 ans, Jean-Sébastien Belle alors Directeur de l'*Invest Borinage-Centre* et actuellement Chef de Cabinet du Ministre Marcourt, (de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce Extérieur) déclarait, je le cite : « Il faut avant tout changer l'état d'esprit et sortir de ce climat de

sinistrose et de pessimisme dans lequel nous évoluons. Je dirai même que les gens d'ici sont aigris, je les devine tendus, au point où, cela peut paraître incroyable, de ne pas supporter le succès de ceux qui réussissent à sortir la tête de l'eau malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent. Je connais ainsi des entreprises de cette région qui hésitent à inaugurer leurs installations ou organiser une conférence de presse et qui préfèrent le profil bas pour ne pas s'attirer la rancœur de leurs voisins. Cela doit changer. » Fin de citation.

Laurent Busine, Directeur des expositions du Palais des Beaux-Arts de Charleroi et domicilié à Mons faisait aussi le même constat dans le Soir du 31 décembre 1998. M. le Bourgmestre en titre l'a lui-même rappelé, le chômage de Mons-Borinage n'est pas dû à la disparition d'entreprises mais essentiellement au manque de création d'entreprises. En effet, actuellement dans les économies de croissance et d'innovation, il existe une loi des 10% établie par les économistes. C'est-à-dire qu'il est normal que 10% des entreprises devenues obsolètes, disparaissent chaque année pour être remplacées par des entreprises de pointe. C'est ce que l'économiste Schumpeter appelait le processus de destruction créatrice.

D'où bien entendu l'importance d'une formation continue et de recyclage permanent. Quant au manque de consensus, un article du journaliste Eric Deffet dans le Soir du 13 décembre 1998 est éclairant sur le sujet.

Il évoque le fait que lors d'une réunion autour du Ministre Lebrun, le Député Jean-Jacques Viseur et le Député Raymond Hinnekens, je cite « ont tout bonnement été interdits d'entrée » à l'IDEA de la rue de Nimy, parce qu'ils ne faisaient pas partie de la majorité de l'époque mais aussi Richard Biefnot, lui parce qu'il n'était pas Député wallon mais Député fédéral.

Pourquoi vous dire ceci ? Parce que dans ce « **Projet de Ville Mons 2015** », de ce point de vue il présente un changement radical, l'on ne tergiverse pas avec des axes prioritaires.

Ils rejoignent tout à fait le constat que j'évoquais :

L'axe 1 est : « la création d'activités et de développement commercial »

L'axe 2 est : « l'attractivité de la Ville, l'objectif 1 est favoriser la création d'activités nouvelles, l'objectif 2 est la stimulation de l'esprit d'entreprendre ».

C'est effectivement sur ces points majeurs que nous devons nous atteler.

Je dis « **nous** » atteler, car là aussi il y a un changement majeur, la majorité en place et en particulier le Bourgmestre en titre, s'efforcent dans les faits d'arriver à un consensus.

C'est effectivement essentiel, d'autant plus que pour la première fois, Mons s'inscrit dans un projet à moyen terme qui va même au-delà d'une législature communale :

« **Projet de Ville Mons 2015** ».

Il est vital pour le développement d'une ville et d'une région d'avoir un projet porteur qui mobilise les ressources et particulièrement toutes les ressources humaines autour de lui et créer un consensus global.

Ce projet, cet objectif nous l'avons. Nous avons pour la première fois un but à atteindre, « *Devenir en 2015 la Capitale européenne de la Culture* ».

La fixation d'un objectif à atteindre est la condition essentielle de la mobilisation des ressources et en particulier des ressources humaines : « Il faut mettre les Montois, il faut mettre Mons en état de manque, en état de manque d'être la Capitale culturelle européenne. »

Bien sûr, M. VISEUR, il n'y a pas que cela et **nous** sommes d'accord et je vais vous le démontrer et nous sommes à votre écoute.

Je vais même vous étonner. Nous sommes tous ici d'accord pour dire que nous voulons et recherchons avant tout c'est le bonheur de nos concitoyens.

Effectivement, vous avez raison. Ce bonheur ne dépend pas uniquement du taux de croissance économique.

J'en conviens. Ainsi, d'après la revue « *Regards* » des économistes de l'UCL de mars 2006, je cite : « de manière quasi générale, 30, voire 50 années de croissance économique soutenue n'ont pas augmenté l'évaluation subjective de la satisfaction de la vie. En la matière, le cas belge n'est guère réjouissant : depuis le premier choc pétrolier, le produit intérieur brut réel par tête a augmenté de 80% mais la satisfaction de vie a diminué de 8,8% en moyenne. »

L'on peut donc dire effectivement et se poser la question :

- Pourquoi alors chercher la croissance ?
- Faut-il pour autant comme le font certains prôner la décroissance ?
- La raison est telle que l'homme n'est jamais satisfait ?
- Qu'il lui en faut toujours plus ?
- Ou la croissance a-t-elle des effets secondaires qui finissent par annuler ses bienfaits ?

L'explication retenue, M. VISEUR, est d'ordre psychologique. Ce sont des facteurs comme l'*effet d'habitude* qui tire les normes continuellement vers le haut. La comparaison sociale, celle que les économistes appellent, l'inter dépendance du bien

être qui produit un relèvement constant des aspirations individuelles, toute recherche étant relative.

D'autres facteurs entrent aussi en considération comme la perspective d'avenir. Donc, M. VISEUR, si la croissance ne fait pas le bonheur, la décroissance encore moins. Et l'on ne peut pas s'immobiliser alors qu'à côté de chez nous, la croissance augmente. Dans ce cas, la situation ne saurait qu'empirer pour le bonheur de nos concitoyens. Changeons donc les mentalités et offrons dans le consensus une réelle perspective d'avenir pour nos concitoyens.

C'est ce que le Projet de Ville Mons 2015 propose.

En ce qui concerne l'axe 2, « *l'attractivité de la Ville* », nous devons bien entendu poursuivre nos efforts mais regardez autour de vous, les nouveaux endroits sortent de terre comme des champignons, tous les jours l'on découvre quelque chose de nouveau à Mons, l'on ne finit pas d'inaugurer, indiscutablement l'objectif 2015 « *Mons Ville Capitale européenne de la Culture* » mobilise, canalise les énergies et réveille les talents.

Comme je vous l'ai dit, la *stimulation de l'esprit d'entreprendre* constitue l'objectif prioritaire dans le « *Projet de Ville Mons 2015* ». L'on constate à juste titre que la créativité ne décrète pas, que c'est à la fois une mentalité et un processus.

Et les moyens en vue d'atteindre cet objectif sont déjà proposés :

Ainsi, la valorisation des succès stories c'est-à-dire de ceux qui réussissent est une très bonne chose et dénote un changement complet de mentalité par rapport à ce que Jean-Sébastien Belle constatait dans le Soir du 3 janvier 1996.

Au contraire, ceux qui réussissent, deviennent un exemple à suivre !

Il est en effet essentiel dans un processus de motivation d'avoir des modèles à suivre. Un fonds de « *microcrédits* », initié par la Ville, constitue aussi un moyen d'action du « *Projet de Ville 2015* ». C'est aussi un extraordinaire moyen d'émancipation sociale. Il peut faire sortir les plus démunis de l'assistanat pour les rendre progressivement autonomes. La micro finance qui fonctionne par foyer, constitue une nouvelle opportunité qui peut se répercuter dans toute la société où des milliers peuvent transformer l'économie tout entière. L'ONU avait déclaré en 2005, l'année du *microcrédit* !

Mais si tous les moyens employés sont inefficaces, si l'on ne met pas tout en œuvre pour stimuler une mentalité *entrepreneuriale* :

Comme l'on dit, l'on ne sait pas faire boire un âne qui n'a pas soif !

C'est pourquoi je pense que c'est là que nous devons poursuivre nos efforts et il faut commencer avec les jeunes, c'est pourquoi l'idée de « *j'aurai 20 ans en 2015* » constitue aussi une excellente idée. Il faudrait encore, tous ensemble, réfléchir sur les moyens d'actions à cet égard. Puisque nous avons remis notre enseignement secondaire à la Province, je vais proposer à la Province de mettre tout en œuvre afin de stimuler dans le secondaire cet esprit d'entreprise. J'ai pu constater que trop d'étudiants ont encore une connotation négative d'entrepreneur. Beaucoup ne souhaitent pas prendre le moindre risque et même certains enseignants les découragent de le faire. On pourrait même, dans notre enseignement communal, dans les projets d'établissements scolaires, penser à intégrer cet objectif. Par exemple, en réalisant des contacts avec les commerçants qui viendraient expliquer leurs expériences et en réalisant des visites dans les PME.

Voilà, nous avons décidé de commun accord de confier l'étoffement de ce « *projet de ville de Mons 2015* » à un spécialiste universitaire du développement local et de le voter après les élections.

C'est une excellente chose pour avoir d'avantage d'idées et réaliser en dehors de toute passion électorale un consensus qui représentera toutes les sensibilités des partis démocratiques et dès lors ne pourra que mieux susciter l'indispensable adhésion de nos concitoyens.

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres et Echevins, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, **à Mons, quel changement !** Merci de m'avoir écouté.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Je vous remercie Monsieur BEUGNIES, et je vais passer la parole maintenant à notre Bourgmestre en titre.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché : Monsieur le Président, Chers Collègues, je n'aurai pas la verve de notre Collègue le chef de groupe libéral d'autant plus que je n'ai pas lu Schumpeter et je tiens d'ailleurs à m'en excuser.

Mais plus sérieusement, je voudrais tout d'abord remercier les différents Chefs de groupe et dire que dans ce travail qui est difficile, c'est vrai qu'on essaye de cheminer en respectant les uns et les autres et qu'on a, au départ des axes tracé par le Conseil Communal, beaucoup consulté. Peut être nous sommes l'une des villes qui consultons le plus si on essaye de le faire avec un maximum de consensus. De cette consultation et notamment de la semaine de travaux qui s'est tenue à Mons Expo, ont émergés bon nombre de projets. Ces projets n'ont pas tous la même valeur, il y a une hiérarchie qui n'était pas opérée dans le compte rendu qui était fait. Il y a alors comme le disait

Monsieur VISEUR une harmonisation et une intégration de cette volonté qui apparaît chez nos concitoyens avec tout ce que la Ville a déjà fait, car on ne construit pas sur rien. Le schéma de structure par exemple qui est un document remarquable avec mille et un détails reste un document de base, d'autres documents, que ce soit le plan lumière, le plan de circulation, méritent absolument d'être intégrés, articulés avec le document qui a été présenté. Et, je suis d'accord aussi avec Monsieur VISEUR quand il dit « qu'il y a des résolutions de notre Conseil Communal et qu'en plus on doit mettre au fronton de ce projet des valeurs et voir dans quelle mesure au sein de notre Commune ». Je dois à la vérité de dire que ce que demande Jacques HAMAIDE est fort pertinent. Aussi même si on le sait on ne pourra pas aller à la Région wallonne ou à d'autres niveaux de pouvoir en demandant l'impossible, d'autant plus que j'entends certains dans certaines sous-régions parler de "*Monsialisation*", ce qui n'est pas juste, parce que moi-même ayant fait un travail attentif des répartitions financières durant les années précédentes, on essaye juste de rattraper un peu les investissements qui n'ont pas été effectués chez nous. Mais quoi qu'il en soit même si ce sera difficile, car nous demandons beaucoup, nous demandons beaucoup à la Communauté française, à l'Union européenne, à la Région wallonne, au Gouvernement fédéral, même si c'est beaucoup, je pense que dans un projet il faut avoir de l'ambition et en tout cas indiquer des axes à long terme, des axes géopolitiques comme on l'a suggéré c'est fort juste. Alors oui, maintenant que les choses sont prêtes allons et chargeons un spécialiste. Une personne qui à la fois à la compétence et qui est neutre par rapport à nos débats propres de politique communale, demandons lui avec son service de bien vouloir intégrer l'essentiel des différents documents qui existent, travaillons de concert avec un comité d'accompagnement, comité d'accompagnement dans lequel tous les partis démocratique seront représentés et puis dépassionnons le projet et donc après les élections communales et essayons d'aboutir pour le début de l'année prochaine.

Monsieur le Président, c'est d'autant plus important que la Région wallonne va en réalité demander à toutes les communes de faire un effort comparable à celui que nous faisons, et on va demander que des lignes directrices des projets de commune et des projets de ville puissent parvenir à la Région wallonne après un débat au Conseil Communal de chacune des communes environ 6 à 8 mois après l'installation du nouveau Conseil Communal. L'idée étant à la fois d'obliger chacune des communes à réfléchir sur son propre avenir et d'essayer d'intégrer, si faire se peut, dans le plan Marshal des axes de différenciations pour permettre un développement multipolaire de

la Wallonie. Donc je pense que le travail que nous faisons ici, est un travail extrêmement utile et moi, je me réjouis qu'au-delà des débats politiques, (c'est bien naturel que nous ayons des débats, parfois même bien enflammés au sein du Conseil), nous aurons un débat politique à l'occasion des élections et c'est bien naturel qu'il y ait des divergences et des contradictions, mais pour ce qui est l'essentiel et là on est pour la décennie qui vient que l'on tente de trouver un consensus et, je pense que chacun est prêt à apporter des éléments pour construire le meilleur *projet de ville* possible. Et à titre personnel je voudrais remercier les uns et les autres et dire à Monsieur BEUGNIES que j'ai beaucoup apprécié la leçon d'économie une fois encore, j'ai retenu les règles de 10% et autres donc je m'en inspirerai, voilà Monsieur le Président. Merci.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre en titre. Voilà je pense que le débat est ainsi clos et que l'on peut se prononcer, il n'y a pas de vote bien entendu, je vous ai lu le contenu de la délibération qui sera prise aujourd'hui je pense que tout le monde est d'accord ? Merci
Nous passons au point 19

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

19^e objet : Modification de la voirie vicinale – désaffectation partielle de l'assiette du chemin n°7 à la rue des Trois Coulons à Cuesmes 3^e 2^e A/8410/CDP dossier C/5/34

ADOPTE à l'unanimité – 24e annexe

20^e objet : Modification des équipements de la voirie (création d'un trottoir en domaine public) dans le cadre d'une demande de permis unique portant sur la démolition et la reconstruction d'une maison de repos et de soins de santé sis Chemin de la Cure d'Air à Havré 3^e 2^e A/8416/CDP – dossier C/7/30

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

21^e objet : Création d'une voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme relative à un projet de lotissement à l'avenue du Charbonnage et Chemin de Bray à Havré. Approbation du projet de construction 3^e 2^e A/8417/CDP – dossier A/6/13

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

22^e objet : Création d'une voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme relative à un projet de lotissement à l'avenue du Charbonnage et Chemin de Bray à Havré.
Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie 3^e 2^e A/8417/CDP – dossier A/6/1301

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

23^e objet : Aménagement de l'arène du combat du Lumeçon au Waux Hall -
Information au Conseil communal de la décision du Collège du 25.04.2006
E/2006.766.199/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

24^e objet : Restauration des Atlas des chemins vicinaux (2^{ème} phase).
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^e 2^e E/2006.421.068/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 29e annexe

25^e objet : ISAM – Remplacement de châssis. Approbation du projet réactualisé
3^e 1^e E/2002.SUB.734.070/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 30e annexe

26^e objet : Académie de Musique – Isolation acoustique des classes.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2006.734.163/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

27^e objet : Travaux d'égouttage et de voirie de la rue de la Halle à Mons - Travaux
subsidiés figurant au programme triennal 2004/2006 - Année 2005 – Approbation du
projet rectifié 3^e 2^e E/2005.TRI.877.152.00/MC

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

28^e objet : Aménagement de la cour de l'Atelier rue du Travail – travaux subsidiés
Triennal 2004-2006 (première modification) – Année 2006 – Point 8.
Approbation du projet, des conditions, de l'avis de marché et détermination du mode de
passation du marché 3^e 2^e E/2006.TRI.104. 010/MC

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

29^e objet : Mont de Piété – Ancien local des Sociétés Savantes – Badigeonnage façade
côté du Jardin de Mayeur – Approbation du projet, des conditions et détermination du
mode de passation du marché 3^e 2^e E/2006.771.223/MG

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : 30 et 31 seront au rapport de notre
Collègue Monsieur DARVILLE.

32° objet : Acquisition de dalles de protection pour sols de gymnases.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3° 1° E/2006.764.186.00.GT

ADOPTE à l'unanimité - 35e annexe

33° objet : Atelier – ancienne école rue des Croix – Installation d'une clôture.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3° 1° E/2006.104.020.00.MV

ADOPTE à l'unanimité - 36e annexe

34° objet : Création d'une voirie interne au lotissement du domaine de la Garenne à Ghlin dans le cadre d'une demande de permis de lotir.
Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie
3° 2° A/8419/CDP dossier A/4/12/01

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

35° objet : Création d'une voirie interne au lotissement du domaine de la Garenne à Ghlin dans le cadre d'une demande de permis de lotir.
Approbation du projet de construction 3° 2° A/8419/CDP – dossier A/4/12

ADOPTE à l'unanimité - 38e annexe

36° objet : Élagage et abattage d'arbres – 7 lots – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3° 2° E/2006.766.197.00.CDP

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Merci Monsieur le Président, je voudrais m'adresser à Monsieur l'Echevin BIEFNOT à propos de l'élagage et l'abattage d'arbres, est-il possible de connaître, parce que ce n'est pas précisé, le nombre d'arbres à élaguer et le nombre d'arbres à abattre ? Par exemple quand on parle de 68 arbres à l'avenue St Pierre, de 74 arbres à l'avenue St Fiacre (Hyon) et 80 arbres au Square de l'Europe on ignore le nombre de ceux qui vont vraiment disparaître voilà le pourquoi de ma question, merci bien.

M BIEFNOT Richard, Echevin : Oui en fait sous l'intitulé d'élagage et d'abattage la grande majorité sont des arbres que l'on élague donc il y a effectivement des arbres qui /et peuvent éventuellement menacer pour la sécurité ou qui sont dangereux ou qui sont mort. Pour le reste dans les 95 % même plus que 95%, c'est simplement un élagage de ces arbres là, à la demande de citoyens, à la demande des services aussi qui ont constatés que pour permettre aux arbres de poursuivre leur croissance ils nécessitent un élagage.

Dans l'état actuel des choses je ne l'ai pas ce détail là, mais je peux vous assurer qu'effectivement tous les arbres qui peuvent être sauvés le sont, bien entendu et d'autant plus que la plupart de ces dossiers passent via la CCAT et que nous avons un expert qui donne un avis relatif à ce que l'on appelle des arbres remarquables de façon à éviter justement leurs disparitions comme malheureusement les choses se sont faites par le passé.

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Nous enchaînons sur l'ordre du jour le dossier 37

37^e objet : Vérification de l'encaisse au 31.12.2005 de M. le Receveur communal.
G.F. CP/PQ

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

38^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en mars, avril et début mai 2006 pour l'administration centrale. G.F. Ext.CD0117

M. MILLER Richard, Echevin :

Juste quelques mots de présentation de cette modification budgétaire, Chers Collègues. C'est une modification qui est importante non pas tellement au niveau de ses montants mais je vous rappelle le budget initial 165.111.633 euros nous passons à quelques chose comme 166.198.539 euros soit une augmentation d'1.860.000 euros.

Cette augmentation des recettes est principalement due à l'augmentation de la contribution des autres communes dans les frais des services incendies soit une augmentation de 948.072 euros.

Alors quand on fait la balance entre les recettes et les dépenses, vous constaterez qu'il nous reste un montant de l'ordre de 195.000 euros, peut être un peu moins de 140.000 que nous avons décidé de provisionner et donc Monsieur le Bourgmestre, Chers Collègues nous continuons à mener une politique budgétaire très attentive à la situation financière de la Ville mais nous continuons à gérer en bon père de famille.

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

39^e objet : Premier amendement au budget de l'exercice 2006. G.F. MB1/2006

L'assemblée passe au vote (budget ordinaire) le résultat est le suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BEUGNIES, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

7 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

L'assemblée passe au vote (budget extraordinaire) le résultat est le suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BEUGNIES, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

7 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, COLLETTE, POIVRE, Mme JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE - 42e et 43 e annexes

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : au point 30 dans le rapport de Monsieur DARVILLE, pas de problème ?

30^e objet : Marché de service pour l'établissement du permis unique de classe 1 et du projet relatif à une activité de trial et VTT sur le site du terriil de Ciplly et suivi de la procédure jusqu'à l'obtention du permis unique
Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.930.303. 01/TO

ADOPTE à l'unanimité – 44e annexe

31^e objet : Marché de service pour l'établissement de l'étude d'incidences relative à une activité de trial et VTT sur le site du terriil de Ciplly
Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2006.930.303. 02/TO

ADOPTE à l'unanimité – 45e annexe

40^e objet : Proposition de mise en œuvre d'un périmètre de rénovation urbaine dans le quartier de la rue de Nimy. Urbanisme UR2006

ADOPTE à l'unanimité – 46e annexe

41° objet : ASBL « MAISON DU JAZZ EN HAINAUT » - Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation. G.F. C/C2005/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 47e annexe

42° objet : ASBL « MAISON DU JAZZ EN HAINAUT » - Budget de l'exercice 2006. Approbation. G.F. C/B2006/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 48e annexe

43e objet : ASBL « ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB ». Budget de l'exercice 2005 (Tanks in Town). Approbation. G.F. C/B2005/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 49e annexe

44° objet : ASBL « FC FLENU ». Compte de l'exercice 2003. Approbation. G.F. C/C2003/ASBL/067

M. JACQUEMIN André, Conseiller : On n'évoque pas souvent les petits clubs de football et ils sont nombreux sur l'entité de Mons, mais à travers les comptes c'est la vie d'un club que l'on voit, et je voudrais féliciter tous les petits clubs qui avec leurs propres moyens réussissent parfois des exploits puisqu'il y aura des montées de petits clubs de l'entité.

La plupart de ces petits clubs nous ont transmis, à l'Albert, des félicitations. Je ne voulais pas manquer ce Conseil qui suit la remontée d'il y a quelques jours sans dire un mot et vous remercier tous, et remercier la Ville, remercier le Collège des efforts qu'il a faits. Aujourd'hui ces efforts sont récompensés et j'espère que cela va durer dans l'avenir. Voyez vous on a souvent mis en opposition les petits clubs. Non les petits clubs sont très satisfait d'avoir un club phare en division 1, ce sera certainement bénéfique pour eux les inscriptions donc plus de moyens encore une fois que nous nous sommes parfois heurté, je tiens à vous remercier du vote que vous avez exprimé et qui a permis la montée de l'Albert en division 1.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre empêché : Je ne voulais pas intervenir Monsieur le Président, mais Monsieur JACQUEMIN avec beaucoup d'amabilité soulève une question plus générale et je ne peux m'empêcher de me souvenir des débats que nous avons eu, il y a quand même eu un célèbre tourniquet. Il me souvient d'avoir insisté à maintes reprises auprès du Ministre qui d'ailleurs sait qu'à Mons il y a des tourniquets, et bien entendu nous n'arrêtons pas là. Mais pour redevenir un peu plus sérieux, le fait que vous ayez choisi de dire tout ça en parlant de Flénu est hautement symbolique,

pourquoi ? Parce que vous vous souviendrez Monsieur JAQUEMIN que les terrains de Flénu avaient été mis à la disposition de l'Albert et qu'il y a eu un débat parce que nous pensions qu'il fallait que dans chaque commune il y ait des lieux de sports, si on pouvait, plusieurs lieux de sports et nous avons malgré des difficultés remis à disposition des associations locales ces terrains. Le moins que l'on puisse dire quand on voit le nombre de jeunes, plus de 200 qui jouent et sont éduqués dans ce club, manifestement nous avons bien fait. Et c'est vrai qu'il faut continuer à soutenir les petits clubs. Il y a d'ailleurs une politique à cet égard. Pour ce qui concerne l'Albert, oui je pense que le Collège et le Conseil ont apporté leur pierre à l'édifice, et que la dimension politique au sens noble du terme, nous l'avons assumée. Même s'il y a des débats, même si au Conseil Communal il y a des gens pour et des gens contre, ce que l'on peut très bien comprendre, le fait que l'on soit en division 1 c'est un événement qui doit être considéré comme une stimulation, un exemple pour les jeunes et pour s'améliorer. Donc voilà, je me joins à vos félicitations de petits clubs et de vous assurer en tout cas pour ce qui nous concerne que nous continuerons à les aider.

M. DUPONT Jean-Pierre, Echevin : Je voulais remercier Monsieur JACQUEMIN.

Et lui signaler que le terrain de Flénu est actuellement en réfection ce qui entre dans la Politique de la Ville pour les clubs plus modestes.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci Monsieur DUPONT et nous poursuivons l'ordre du jour pour le point

ADOPTE à l'unanimité – 50e annexe

45° objet : Acquisition de matériel didactique – piano. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8° 3° 1548/11.2

ADOPTE à l'unanimité – 51e annexe

46° objet : Enseignement Fondamental – acquisition de mobilier scolaire (chaises, pupitres, tables, bancs, armoires...) – Approbation et mode de passation du marché. 8° 3° 1548/11.4

ADOPTE à l'unanimité – 52e annexe

47° objet : Enseignement Fondamental – acquisition de matériel didactique (appareils photos, tricycles, basculettes, roues oxygènes) – Approbation et mode de passation du marché. 8° 3° 1548/11.1

ADOPTE à l'unanimité – 53e annexe

48° objet : Approbation de la proposition d'avenant – Contrat de Logement – Programme Politique des Grandes Villes – 2005 à 2007 suite à la reconnaissance du périmètre de Rénovation Urbaine – Jemappes. Cel.Logement

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère (pour le point 48)

C'est heureux que les chancres urbains disparaissent, j'en profite pour reparler des terrains laissés à l'abandon à l'intérieur des zones habitées. Les riverains nous le savons viennent souvent y jeter leurs déchets, ne pourrait-on pas quand c'est possible mettre une clôture opaque comme on l'a fait pour le cinéma Clichy rue d'Havré ?

Avant que cette clôture ne soit placée le spectacle de tout ce qu'on jetait dans l'entrée de l'ancien cinéma était vraiment un spectacle déplorable et alors, on a mis cette clôture. Je trouve vraiment que c'est une très bonne idée !

Voilà est-ce qu'on ne pourrait pas le faire pour les endroits, pour les terrains laissés à l'abandon ? Merci

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Madame MERCIER pour les terrains qui n'appartiennent pas à la ville c'est les propriétaires qui doivent faire ce travail.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Oui bien sur, moi je parle évidemment des terrains qui appartiennent à la Commune bien sur, enfin peut être pourrait on inciter les propriétaires à avoir cette politique là.

ADOPTE à l'unanimité - 54e annexe

49° objet : Jemappes. Acquisition de l'immeuble sis rue Croisette, 77 (appartenant à la SPABSH) dans le cadre des subsides PGM Logement. Cel.Foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

50° objet : Mons. Acquisition de l'immeuble commercial à usage de café sis Grand-Place, 11 (Copenhagen Tavern) dans le cadre des subsides en rénovation urbaine et passation d'un bail commercial entre la Ville de Mons et la SA Inbev Belgium. Cel. Foncière RF/MDB

REMIS

51° objet : Mons. Acquisition de l'ancien Couvent des Ursulines, sis rue Claude de Bettignies, 3. Cel. Foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

52° objet : Acquisition de parcelles de terrain sises à Mons, en retrait de l'avenue Saint-Pierre cadastrées ou l'ayant été Mons – 5° division section C n°s 8F et 10L pour une contenance totale de 1 hectare 44 ares 05 centiares Cel. Foncière RF/MV

REMIS

53° objet : Echange à intervenir entre la Ville de Mons et le R.A.E.C. Tennis la Ville cédant

- un terrain de 2 ares 54ca à prendre dans la parcelle cadastrée section B n°663 K
- un terrain de 5 ares 16ca à prendre dans la parcelle cadastrée section B n°666D3

Le R.A.E.C. Tennis cédant :

- un terrain de 5 ares 04ca et un terrain de 3 ares 10ca à prendre dans la parcelle cadastrée section B n°663 D Cel. Foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 57e annexe

54° objet : Acquisition d'emprises à prendre dans des propriétés privées dans le cadre des travaux d'amélioration réalisés à Cuesmes rue de Cibly Cel. Foncière RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 58e annexe

55° objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des appartements à construire sur la parcelle sise à Mons, rue des Sars, cadastrée section E n° 124 K. Cel. foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 59e annexe

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Nous passons maintenant à la question de Monsieur le Conseiller ROSSI

M. ROSSI Bruno, Conseiller : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collèges, les bibliothèques de la Ville de Mons ont répondu à un appel au projet pour les espaces publics numériques et selon mes informations celui-ci a été retenu par la Région wallonne. Aussi c'est à la demande et au nom des lecteurs des bibliothèques communales d'Obourg, d'Havré et de Nimy que je souhaiterais vous adresser une question relative à la mise en place de ces nouveaux espaces publics numériques. Cette question est plus particulièrement adressée à Monsieur Jean Paul DEPLUS Echevin de la Culture.

Pourriez-vous me préciser la nature du projet qui a été déposé par la Ville, les objectifs poursuivis, les publics visé ainsi que les endroits qui seront retenus en vue de l'aménagement de ces nouveaux espaces ?

Il me serait également agréable de connaître les phases et échéances de leurs mises en place ainsi que les différents services qui seront proposés à la population enfin, Pourriez-vous également me préciser en l'état actuel du dossier les collaborations et les synergies impulsées, voir renforcées, sur le plan local au travers de ce projet ?

Je vous remercie

M. DEPLUS Jean-Paul, Echevin : Merci Monsieur le Président, merci au Conseiller Rossi de cette question.

D'abord je dirais que les bibliothèques (mais très rapidement) elles sont un endroit d'éducation permanente qui remplit ses missions à Mons d'une façon particulièrement intense et particulièrement performante puisque régulièrement la Communauté française souligne l'excellence des différentes démarches des bibliothèques communales de la Ville de Mons. Et c'est vrai qu'en dehors de cette mission d'éducation permanente essentielle, elles tentent d'ouvrir leurs espaces à d'autres activités.

C'est le cas dans cet appel à projet lancé par la Région wallonne et qui a trait aux espaces publics numériques. Alors, en fait ces espaces publics numériques existent déjà dans certaines bibliothèques. Il s'agit ici de les renforcer et l'équipe des bibliothèques a souscrit à cet appel de la Région wallonne et donc obtenu 50 mille euros pour répondre à une de vos questions, le projet est finalisé évidemment, nous avons obtenu cette somme et la dépense doit impérativement se faire pour octobre 2006, donc je n'ai pas de planning exact de ce qui se fera dans les bibliothèques les unes après les autres mais cela va être extrêmement rapide, c'est imminent. Alors qu'est ce que c'est : un espace public numérique et bien c'est un endroit où globalement on tente à réduire la fracture numérique en offrant évidemment des connexions gratuites et les divers services que l'on peut trouver via Internet tout ça sous l'égide d'un bibliothécaire sur place. Alors ça se passe dans les bibliothèques de Jemappes, de Mons, d'Obourg, d'Havré, de Nimy, de Flénu et de Cuesmes et je peux même vous préciser que le plan d'équipement d'Obourg prévoit un PC, un scanner, une imprimante, deux Webcam, deux casques audio, deux blocks multiprises, etc.... Donc, c'est vraiment très détaillé et il y a vraiment de quoi équiper ces espaces (qui sont des espaces publics) utilisés, bien entendu, comme je l'ai dit, comme bibliothèque, mais aussi très largement, en tout cas en ce qui concerne Obourg, puisque j'en ai été le témoin direct, un espace citoyen grâce, notamment aux associations (puisque c'était un pan de votre question). Les bibliothèques ne se limitent pas évidemment seules dans leurs actions, il y a tout le travail qui est organisé avec tout un tas d'associations d'éducation permanente dont on m'a donné la liste, comme l'AID Mons Borinage, ALFA Mons Borinage, Lire et écrire, les différents PAC d'Obourg, de Saint Denis, la médiathèque, etc.

Donc voilà tout le travail qui pourra être renforcé grâce à cet apport de la Région wallonne et j'espère avoir répondu à votre question dans les détails, si pas, je reste à votre disposition. Merci.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci Monsieur l'Echevin, nous avons terminé les travaux de la séance publique, alors je vous signale que le prochain Conseil Communal aura lieu le lundi 19 juin. Je remercie la presse et l'assistance pour l'intérêt à nos travaux et je vous souhaite de vivre une excellente Ducasse.

La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents
Sont absents : MM. BAILLY, B. BIEFNOT, MANDERLIER, SODDU, Mmes ISAAC, JOARLETTE, AGUS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
56° objet : HCE. Désignation d'un représentant de la Ville aux Assemblées générales.
Secrétariat HCE/MPO

ADOPTE – 60° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
57° objet : SERVICE INCENDIE. Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 11506

ADOPTE – 61° annexe

58° objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{3}{4}$ temps accordée à une employée d'administration 1° 10.069.sd

ADOPTE – 62° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un employé d'administration 1° 4330.sd

ADOPTE – 63° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à $\frac{1}{2}$ temps accordée à une employée d'administration 1° 3814.sd

ADOPTE – 64° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à $\frac{2}{3}$ temps accordée à une graduée en sciences juridiques. 1° 11.370

ADOPTE – 65° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Démission honorable d'un chef de division 1^e 4309.sd

ADOPTE – 66^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Démission honorable d'une employée d'administration définitive 1^e 3403

ADOPTE – 67^e annexe

59^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration 1^e 10489.4

ADOPTE – 68^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise à disposition d'une chargée de communication de niveau 1 auprès de l'ASBL « Le manège » 1^e 17625

ADOPTE – 69^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Mise à disposition d'un ouvrier qualifié auprès de l'ASBL « Le manège » 1^e 17538

ADOPTE – 70^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Mise à disposition d'un employé d'administration auprès de l'ASBL « Le manège » 1^e 17539

ADOPTE – 71^e annexe

60^e objet : SERVICES TECHNIQUES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Révision d'un traitement d'attente alloué à un agent technique en Chef 1^e 4099

ADOPTE – 72^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise à la retraite pour inaptitude physique définitive d'un agent technique en Chef 1^e 4099

ADOPTE – 73^e annexe

61° objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière par réduction des prestations à ½ temps à un employé de bibliothèque définitif. 1° 11057

ADOPTE – 74° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à ¼ temps à une employée de bibliothèque contractuelle. 1° 11574

ADOPTE – 75° annexe

62° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1° 3571/3381/3482/3528

ADOPTE – 76° à 79° annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle 8° 1° 3567

ADOPTE – 80° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles. 1° 3033/3180

ADOPTE – 81° et 82° annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Agréation de la désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 1° 3336

ADOPTE – 83° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive. 1° 6083

ADOPTE – 84° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8° 1° 6298

ADOPTE – 85° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
63^e objet : Désignation des membres représentant le Pouvoir Organisateur Ville de Mons au sein de la Commission Centrale et de la Commission Zonale de gestion des emplois 8^e 1^e 760

ADOPTE – 86^e annexe

64^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 8064

ADOPTE – 87^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques et spéciaux (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 7284

ADOPTE – 88^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 8538

ADOPTE – 89^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Récapitulatif de prestations d'une surveillante-éducatrice (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 8553

ADOPTE – 90^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux et techniques (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 8535

ADOPTE – 91^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8037

ADOPTE – 92^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux et techniques (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 8347

ADOPTE – 93^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 7931

ADOPTE – 94^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8536

ADOPTE – 95^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques et expert technique.
8^e 2^e 8336

ADOPTE – 96^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Récapitulatif des prestations d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 7821

ADOPTE – 97^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8482

ADOPTE – 98^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours généraux (détachement).
8^e 2^e 7865

ADOPTE – 99^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

n) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8300

ADOPTE – 100^e annexe

65^e objet : ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Disponibilité pour maladie d'un professeur – modification d'une délibération.
8^e 2^e 6543

ADOPTE – 101^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Disponibilité pour maladie d'un rédacteur à mi-temps. Modification d'une
délibération. 8^e 2^e 8193

ADOPTE – 102^e annexe

66^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – MONSFORMATIONS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8556

ADOPTE – 103^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8^e 2^e 8198

ADOPTE – 104^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8433

ADOPTE – 105^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8557

ADOPTE – 106^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8559

ADOPTE – 107^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- f) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8460

ADOPTE – 108^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8264

ADOPTE – 109^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- h) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8431

ADOPTE – 110^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- i) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8420

ADOPTE – 111^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8300A

ADOPTE – 112^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 6671

ADOPTE – 113^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8551

ADOPTE – 114^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8558

ADOPTE – 115^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

n) Retrait de la délibération du Conseil communal du 21.11.2005 et nomination d'un Directeur à temps plein, à titre définitif. 8^e 2^e 8060

ADOPTE – 116^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

67^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Octroi d'un congé pour motif impérieux d'ordre familial à un professeur de piano. 8^e 3^e 6737

ADOPTE – 117^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====